Image not found or type unknown

Taxe d'habitation et colocation

Par **Josephine123**, le **20/10/2014** à **21:27**

Bonjour,

J'ai une question concernant la taxe d'habitation et la colocation. C'est d'actualité vous me direz..
Pour vous exposer la situation, j'ai déménagé d'une colocation au 1er juillet 2014. Le bail avait été signé le 27 décembre 2013.
Nous étions 3 à partager ce logement et l'un des 2 colocataires à déménagé également peu après moi.
Je sais que je suis redevable de la taxe d'habitation au même titre que mes deux anciens coloc mais la question qui se pose est:
Lequel de nous trois va recevoir cette fameuse taxe d'habitation?
Le plus solvable?
Celui qui est resté dans le logement?
Chacun son exemplaire?
L'un de nous au hasard? Généralement question de hasard j'ai pas de chance..
J'ai cherché sur légifrance une réponse mais il semble qu'on se heurte à un vide juridique.

Merci de m'avoir lu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés